

Inscriptions à l'école de Chauriat

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de Chauriat pour la rentrée de septembre 2024, **vous devez obtenir une attestation de domicile en vous rendant :**

- à la mairie de Chauriat, si vous êtes résident de Chauriat
- à la mairie de Chas, si vous êtes résident de Chas.

Muni de cette attestation, vous pourrez prendre **rendez-vous aux dates et horaires indiquées ci-dessous**. Pour cela, veuillez contacter (de préférence par mail), Madame Morizet, directrice de l'école, au :
- 04 73 68 04 06
ou
- par mail à l'adresse suivante : ecole.chauriat.63@ac-clermont.fr

Les inscriptions auront lieu **à partir du mercredi 3 avril 2024 jusqu'au 31 mai :**

- Le mercredi 03/04, 10/04, 15/05, 22/05 et 29/05 de **8h15 à 13H00**
- Les vendredis 5/04, 12/04, 03/05, 17/05, 24/05, 31/05 de **8h30 à 17h30**

Conditions d'inscription à l'école :

- Être domicilié à Chauriat ou à Chas ou avoir obtenu une dérogation (demande à faire en mairie)
- Avoir reçu de la mairie de Chauriat une attestation de domicile
- Être né avant le 31 décembre 2021

Documents nécessaires à l'inscription (à apporter le jour du rendez-vous pour l'inscription) :

- Livret de famille ou carte d'identité ou la copie d'un extrait d'acte de naissance
- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (vaccination DTpolio à jour : vaccins antidiphtérique, antitétanique, antipoliomélitique) ou le carnet de santé
- Attestation de domicile reçue de la mairie de Chauriat
- Certificat de radiation (si votre enfant est déjà scolarisé dans une autre école).

Pour les élèves, une visite sera proposée au mois de juin.